

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2^e jour du mois d'avril 2012**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur Alain Roy, maire-suppléant
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Monsieur le maire Hugues Grimard a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Alain Roy, maire-suppléant, il est donc procédé comme suit:

2012-79

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec l'ajout suivant :

8.3 Acquisition d'une lisière de terrain pour le « Développement du Plateau du Roi »

Adoptée.

2012-80

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2012, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2012-81

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2012, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Accusé de réception de la direction de l'Estrie du ministère des Transports de notre demande d'installation de luminaires sur la route 249 vis-à-vis le boulevard Industriel
- › Lettre de remerciements du Comité organisateur de la Course de tracteurs sur glace en février dernier.
- › Lettre de la direction générale des finances municipales du MAMROT nous informant que le règlement d'emprunt 2012-181 a été approuvé par le ministre.
- › Lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec informant la Ville d'Asbestos que l'Auberge Albatros a fait une demande de permis de bar avec autorisation de spectacles.
- › Lettre du ministre délégué aux Transports permettant le report d'une subvention pour l'exercice 2012-2013 dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal.
- › Lettre du ministre des Transports accordant à la Ville d'Asbestos une subvention additionnelle pour l'amélioration de la rue Demers.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- › Plusieurs contribuables se questionnent sur les bacs bruns et sur le compostage.
- › Des citoyens veulent informer et discuter de la gestion des matières résiduelles plus particulièrement de bio-méthanisation.
- › Le Club 3 et 4 roues de l'Or blanc remet un document concernant l'accès aux rues de la ville aux véhicules hors route.

2012-82

CLUB DE MINÉRALOGIE D'ASBESTOS « ALCO-PIERRES » : CONTRIBUTION POUR TENUE DE LA FOIRE MINÉRALOGIQUE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ à même les profits du tournoi de golf du Maire, et ce, pour la tenue de la Foire minéralogique au mois d'août 2012.

Adoptée.

2012-83**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR : CONTRIBUTION POUR PROJET DE FORMATION EN SECOURISME**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos participe pour un montant de 300 \$ à même les profits du tournoi de golf du Maire au projet de formation en secourisme de 14 jeunes intervenants en loisir.

Adoptée.

2012-84**ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES TROIS-LACS : CONTRIBUTION POUR BALISER LE LAC TROIS-LACS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la somme de 500 \$ prise au fonds du tournoi de golf du maire, à l'Association des résidents des Trois-Lacs inc., contribution qui servira à baliser le lac Trois-Lacs pour un plan d'eau sécurisé.

Adoptée.

2012-85**CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : DEMANDE DE PRÊT D'UNE SCÈNE**

Suite à la demande du Camp musical d'Asbestos pour le prêt d'une scène, propriété de la Ville d'Asbestos, pour la tenue de leurs concerts estivaux en 2012, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'autoriser le prêt de cet équipement sans frais.

Adoptée.

2012-86**COMMANDITE POUR LA « RENCONTRE DES SAGES 2012 »**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'octroyer à l'organisation de la Rencontre des Sages qui sera tenue le 20 mai 2012 une commandite de 200 \$ pris à même les fonds provenant du tournoi de golf.

Adoptée.

2012-87**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-67 : « AUTORISATION DE CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE JAMBOREE »**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la résolution numéro 2012-67 soit abrogée à toute fin que de droit.

Adoptée.

2012-88**AUTORISATION DE CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE : GRANDE RANDONNÉE QUAD**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser la circulation de VTT sur le parcours établi par les organisateurs dans le cadre de la « Grande randonnée quad » organisée par le Club chasse et pêche Larochele le 9 juin 2012. Que les organisateurs de cette activité informent la Sûreté du Québec de la MRC des Sources du parcours des VTT sur le territoire d'Asbestos.

Adoptée.

2012-89**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2012**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de février 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 200 734,30 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de février 2012:	1 200 734,30 \$

Adoptée.

2012-90**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – TERME 2011-2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchise collective;

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré réalisées pour le Regroupement de Bécancour;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : René Laporte & associés inc. à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui concerne les assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

- › d'octroyer le contrat des assurances de dommages de la Ville d'Asbestos pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada inc.:

LISTE DES ASSUREURS PARTICIPANTS	
GARANTIE D'ASSURANCE	ASSUREUR
Dommmages aux biens	Chartis
Bris de machines	Royal SunAlliance
Délits	Chartis
Responsabilité civile primaire	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Intact

- › de verser, pour le terme 2012-2013, la prime des assurances de la Ville d'Asbestos, soit un montant de 68 781 \$ incluant la taxe, au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada inc.

Adoptée.

2012-91

PAIEMENT QUOTE-PART : FRANCHISES COLLECTIVES EN BIENS ET EN RESPONSABILITÉ CIVILE – TERME 2012-2013

Considérant la mise en place de deux franchises collectives soit une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

- › de verser la somme de 16 809 \$ constituant la quote-part de la Ville d'Asbestos au fonds de garantie de franchise collective en biens et celle de 38 137 \$ constituant la quote-part de la Ville d'Asbestos au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2012-2013;
- › d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée.

2012-92

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT DE BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2004 AU 1^{er} AVRIL 2005

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0088-88 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2004 au 1^{er} avril 2005.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance de la responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 500 000 \$ fut mis en place en responsabilité civile primaire et que la Ville d'Asbestos y a investi une quote-part de 40 988 \$ représentant 8,20 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} avril 2004 au 1^{er} avril 2005 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos demande que le reliquat de 384 390,30 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2004 au 1^{er} avril 2005.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période 1^{er} avril 2004 au 1^{er} avril 2005.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

- › D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement de Bécancour, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2004 au 1^{er} avril 2005.
- › D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement de Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée.

2012-93

AUTORISATION POUR PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE D'ASBESTOS POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser le paiement des services de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Asbestos, pour l'année 2012 au montant total de 514 778 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin 2012 et au plus tard le 31 octobre 2012.

Adoptée.

Avis de motion

Règlement abrogeant le règlement numéro 2000-26 et ses amendements

Avis de motion est donné par le conseiller Jean Roy qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement abrogeant le règlement initial numéro 2000-26 modifié par les règlements 2003-69 et 2005-89 relativement au traitement des élus municipaux.

Avis de motion

Règlement relatif à la rémunération des élus municipaux

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer à l'adoption un règlement relatif à la rémunération des élus municipaux, et ce, afin d'actualiser l'allocation de dépenses et la rémunération du maire et des conseillers de la Ville d'Asbestos, lesquels n'ont pas été modifiés depuis 2005.

2012-94

ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2012

CONSIDÉRANT les travaux prévus dans les prochaines semaines en vue de la réfection d'une partie du boulevard Saint-Luc et d'une partie de la rue Manville-Est;

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à des analyses de laboratoire dans le cadre de la surveillance de chantier pour le contrôle de la qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées et que deux firmes ont fournies des prix comme suit :

- Laboratoires S.M. inc. : 30 219,50 \$

- Les services exp inc. : 29 023,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer le mandat de contrôle de qualité des matériaux à la firme Les services exp inc., plus bas soumissionnaire conforme. Cependant, ce mandat est conditionnel à la réalisation des travaux d'infrastructures 2012 sur le boulevard Saint-Luc.

Adoptée.

2012-95

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos travaille à une remise à niveau de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT les défis financiers importants auxquels doit faire face la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos projette des travaux de correction et de resurfaçage sur une partie de la rue Larochelle entre la 21^e Avenue et le parc Léon-Boisvert;

CONSIDÉRANT que le projet de la rue Larochelle est estimé à 66 535 \$ et que ce projet représente une priorité pour la Ville d'Asbestos en raison de l'état de la chaussée et de l'utilisation de cette rue;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a également comme second projet des travaux de correction et de resurfaçage sur le chemin St-Georges entre le boulevard Industriel et le chemin St-Georges-Nord;

CONSIDÉRANT que ce second projet du chemin St-Georges est estimé à 169 966 \$ et que ce projet est également important pour la Ville d'Asbestos en raison de l'état de la chaussée;

CONSIDÉRANT qu'en raison des sommes importantes, le projet du chemin St-Georges devra être réalisé en quatre (4) années à raison d'environ 45 000 \$ par année;

POUR TOUS CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos adresse une demande de subvention auprès de monsieur Yvon Vallières, député de Richmond et ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, et ce, dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 20 000 \$ pour le projet de la rue Larochelle et de 15 000\$ pour le projet du chemin St-Georges.

Adoptée.

2012-96

ACQUISITION D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN POUR LE « DÉVELOPPEMENT DU PLATEAU DU ROI »

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser le directeur général, M. Georges-André Gagné, à entreprendre des négociations auprès du propriétaire en vue d'acquérir une lisière de terrain nécessaire à la réalisation du « Développement du Plateau du Roi ». De plus, M. Gagné est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tout document nécessaire à cette acquisition.

Adoptée.

2012-97

CLUB DE SOCCER ASBESTOS-DANVILLE : MODIFICATION A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de modifier la résolution numéro 2012-46 relative à la subvention de fonctionnement du Club de Soccer Asbestos-Danville pour 2012. Le Conseil municipal convient que le montant de 40 \$ par jeune demeure inchangé mais que la subvention accordée ne soit plus limitée à 5 000 \$.

Adoptée.

2012-98

AUTORISATION POUR TENUE D'ÉVÈNEMENT « GRAND DÉFI PIERRE-LAVOIE »

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser la tenue de l'évènement Grand défi Pierre-Lavoie organisé par l'École La Passerelle qui aura lieu le 5 juin 2012 (le 6 juin en cas de pluie) sur le terrain de soccer, 1^{re} Avenue.

Adoptée.

2012-99

AUTORISATION POUR TENUE D'ÉVÈNEMENT : MUSIQUE ET SPECTACLES D'ARTISTES COUNTRY

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser la tenue de l'évènement connu sous l'appellation de Weekend country de l'AQMC qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2012.

Adoptée.

2012-100

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE: RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2012, et ce, au coût de 120 \$.

De plus, que messieurs Pierre Benoit, conseiller et Daniel Garant, directeur du service des Loisirs soient les représentants de la Ville d'Asbestos à cet organisme.

Adoptée.

2012-101

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE A L'INSPECTION ET AUX PERMIS (POSTE OCCASIONNEL)

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé de la conseillère Nicole Forgues et résolu que le Conseil municipal entérine l'embauche de madame Josée Vaillancourt à titre d'employée occasionnelle pour une période de 20 semaines soit du 10 avril au 31 août 2012 pour un poste de préposée à l'inspection et aux permis pour le service d'inspection et d'urbanisme de la Ville d'Asbestos, et ce, au taux horaire fixé d'une classe 3, échelon 1 de la convention collective des employés municipaux.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- › Un citoyen porte des commentaires sur le point 7.5 Paiement des services de la Sûreté du Québec pour 2012 et se demande si les lumières au terrain de soccer seront réparés.
- › Quelques citoyens reviennent sur la question du compostage et des bacs bruns.

2012-102

DÉLÉGATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AUX TOURNOIS DE GOLF 2012

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser la délégation de deux (2) représentants du Conseil pour participer aux tournois de golf organisés durant la saison 2012 par des organismes du milieu. Que les frais afférents à ces délégations soient à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher informe l'assemblée que Transbestos est présentement en restructuration. De plus, elle informe qu'un représentant de la Ville d'Asbestos doit être nommé afin de siéger sur le conseil d'administration. Elle termine avec quelques mots sur la fin de semaine de Vente de débarras.

2012-103

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSBESTOS INC.

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que monsieur Hugues Grimard soit nommé représentant de la Ville d'Asbestos auprès du conseil d'administration de Transbestos inc.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL suite...

Le conseiller Pierre Benoit annonce que l'Aréna est fermé et que les parcs vont ouvrir bientôt.

Le conseiller Serge Boislard mentionne quelques mots sur le compostage qui sera fait notamment au Festival des gourmands où seront utilisées des assiettes compostables.

Le conseiller Jean Roy invite la population à un souper bénéfique pour les jeunes atteints de cancer qui aura lieu le 10 mai prochain.

La conseillère Nicole Forgues parle brièvement des récentes activités de la Maison des familles et du projet *Ville amie des aînés*. De plus, elle mentionne que prochainement aura lieu le tournoi de golf du maire et la marche pour la santé.

Le conseiller Alain Roy informe invite la population à participer aux activités de la Semaine du livre qui aura lieu du 16 au 20 avril.

2012-104

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 47.

Adoptée.

ALAIN ROY, MAIRE-SUPPLÉANT

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/lg